

**ÉCO-CONTRIBUTION ET ALTERNATIVES EN VRAC :
PREMIÈRE AU PAYS, PRÉVOST MET SES VOISINES AU DÉFI**

PRÉVOST, LE 20 AVRIL 2022 – Reconnue pour ses initiatives innovantes en matière d'environnement, la **Ville de Prévost** devient la première municipalité au Canada à exiger une redevance, appelée **éco-contribution**, à l'achat de divers articles à usage unique sur son territoire – mais aussi à travailler avec ses commerçants afin d'offrir aux consommateurs des **solutions alternatives en vrac**, pour lesquelles aucune redevance n'est à payer.

Préoccupée tant par le sort des générations futures que par la hausse actuelle des frais de gestion des matières résiduelles, **Prévost** poursuit trois objectifs : offrir aux citoyens des alternatives visant à réduire la consommation de plastique et la quantité de matières résiduelles à traiter par la Ville, conscientiser les consommateurs à l'égard des répercussions financières et environnementales de leurs choix, en plus de créer un fonds municipal servant exclusivement à mettre sur pied des projets à vocation écoresponsable. « L'éco-fiscalité est une solution qui responsabilise le citoyen en lui offrant le choix », explique **Paul Germain, maire de Prévost**. « Nous sommes fiers de tracer la voie et lançons à nos villes voisines le défi de nous imiter! »

Vrac ou éco-contribution ? Le choix nous revient !

Déployée en trois phases, la nouvelle réglementation municipale a déjà interdit, le 1^{er} septembre 2021, la vente ou fourniture de certains articles à usage unique en plastique (pailles, cotons-tiges et touillettes à café).

Dès le 1^{er} mai 2022, les commerçants qui désirent poursuivre la vente de bouteilles d'eau et/ou de contenants de liquide lave-glace sur le territoire de Prévost auront l'obligation de fournir aux consommateurs, à titre de solution alternative, une fontaine pour le remplissage de bouteilles réutilisables et/ou une station de remplissage de liquide lave-glace en vrac.

Enfin, c'est le 1^{er} juillet 2022 qu'entrera en vigueur l'obligation de payer une redevance variant de 0,10 \$ à 0,50 \$ sur cinq catégories de produits à usage unique – une redevance payable seulement si le consommateur choisit l'option jetable au lieu de l'alternative écoresponsable. Toutes les sommes prélevées sous forme d'éco-contribution reviendront au consommateur à travers des projets à vocation environnementale financés par le nouveau fonds municipal — tel que permis par les récents changements apportés par Québec à la Loi sur les cités et villes.

Faire partie de la solution

Les 13 300 citoyens de Prévost dépensent annuellement 1 300 000 \$ pour la gestion des matières résiduelles. À titre d'exemple, pas moins de 40 000 contenants de liquide lave-glace sont utilisés chaque année sur le territoire de la ville. On sait aussi qu'à travers le Québec, 60 % du milliard de bouteilles d'eau vendues se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« La meilleure façon de réduire la problématique de consommation de produits à usage unique à la source est de faire équipe avec nos commerçants et nos citoyens comme on le fait aujourd’hui », clame **Frédéric Marceau**, directeur du Service de l’environnement de la Ville de Prévost. « Après de longs mois de préparation, les regards se tournent vers Prévost et nous avons toutes les raisons d’être fiers de notre rôle d’acteurs de changement. »

Le premier volet de la campagne de communication déployée à travers la ville fait écho à ce sentiment avec des affiches où l’on peut lire « En 2022, c’est notre monde qui change le monde », « C’est chez nous que le changement commence » et « Tout le Québec sera un peu plus vert. De jalousie ».

Pour la liste complète des produits visés, les redevances applicables, une foire aux questions et tous les détails, le public est invité à visiter le site <http://eco-choix.ca>

À propos de la Ville de Prévost

Située au cœur de la région administrative des Laurentides, à quelque 60 km de Montréal, la Ville de Prévost offre à ses 13 300 citoyens et commerçants un milieu de vie pluriel et progressiste, centré sur la famille et la nature. Au fil des ans, le leadership de la municipalité en matière d’environnement s’est exprimé à travers le lancement d’initiatives telles que l’adoption de cibles ambitieuses de réduction des GES, le passage à la propulsion électrique pour 50 % des véhicules de la flotte légère municipale et le lancement du nouveau Transport adapté et collectif (TAC) de la Rivière-du-Nord, qui s’est distingué dans la catégorie « mobilité collective » à l’occasion de la plus récente édition des prix Jalon de la mobilité, en octobre 2021.

— 30 —

Renseignements

Martine Rouette

Directrice, Service des communications et affaires publiques

communications@ville.prevast.qc.ca | 450 224-8888, poste 6249